

**Monsieur BARBAUX
Président du Conseil Départemental
Hôtel du département
12, rue des Saint-Pères
77 000 MELUN**

N/réf : 20160511 Liaison sud

Objet : Travaux liaison sud de Chelles

Vaires sur Marne le, 23 mai 2016

Monsieur le Président,

L'association des habitants de la ZAC des Pêcheurs a, depuis sa création, toujours été très soucieuse du maintien et de l'amélioration de son cadre de vie. Elle est aussi très sensible aux problèmes liés à son environnement.

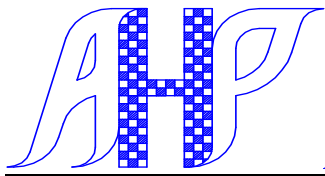
La poursuite des travaux de la liaison Sud de Chelles/Vaires sur le Chemin du Corps de Garde et sur le Chemin des Carriers qui seraient alors reliés par un nouveau pont sur le Canal est pour elle, fondamentale. En raison de son éloignement des maisons, ce nouveau pont devrait limiter les nuisances sonores aux habitations voisines, impactées actuellement par un niveau de bruit situé au delà des limites acceptables et réglementaires. Il devrait également supprimer les dangers liés à l'étroitesse du pont actuel et à son virage dangereux. De plus, la piste cyclable créée le long du canal, qui débouche à cet endroit pour couper le Chemin des Carriers, constitue également un danger permanent pour les nombreux cyclistes et piétons qui l'empruntent.

Cette liaison, qui a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique par arrêté du Préfet en 2008, a connu un début de réalisation sur la ville de CHELLES par une requalification de l'avenue de Sylvie, la création d'un rond point surélevé et du Pont de l'Aulnoy.

De plus, la partie du chemin du Corps de Garde en face de BRICODEPOT ainsi que la Ruelle aux Loup ont été classées en rues communales dès 2008.

Même si nous comprenons qu'une telle réalisation nécessite un étalement, l'argument avancé des nuisances concernant les travaux actuels sur la base nautique ne nous apparaît pas convaincant. Les dispositions prises par les entreprises sur le terrain, amènent ces nuisances à un niveau tout à fait supportable pour des travaux, ce qui ne nous paraît pas de nature à retarder la construction du nouveau pont sur le Canal, de même que la requalification du Chemin du Corps de Garde. Une réalisation dans le même calendrier permettrait au contraire de limiter les nuisances dans le temps.

Force est de constater que depuis l'ouverture du Pont de l'Aulnoy à Chelles dans les années 2009/2010, rien n'a été poursuivi.



Pourtant, l'augmentation régulière du trafic, notamment de poids lourds, oblige à de fréquents travaux de remise en état, principalement du Chemin du Corps de Garde et de la Ruelle aux Loup dont les revêtements ne supportent plus de telles charges.

Nos adhérents et les habitants riverains ne comprennent pas et nous posent fréquemment la question de savoir si ce projet n'est pas enterré malgré sa déclaration d'utilité publique par décret du Préfet en 2008 et sa nécessité liés aux problématiques que nous évoquons ci-dessus.

Il paraît difficile d'admettre qu'un tel projet global (et présenté comme tel) se voit interrompu aussi longtemps malgré sa nécessité.

Pourtant le 11 janvier 2012 (courrier réf DRP/DGO/ETN2/SB/LL/2012 002), en réponse à notre dernier courrier sur ce dossier, il nous était précisé que des négociations étaient en cours pour l'achat du terrain à coté de BRICODEPOT.

Aussi, nous nous permettons de vous rappeler notre souhait de voir débiter les travaux de construction du nouveau pont prévu sur le canal (déjà programmés en 2010), dans le même temps que ceux de la base de Vaires. La réfection du chemin du Corps de Garde et du Chemin des Carriers pourrait être réalisée immédiatement après, tout au moins jusqu'au niveau du souterrain qui doit être comblé.

Il va de soit que ces travaux ne peuvent qu'être liés à ceux actuellement en cours sur la base de Vaires en vue de notre candidature aux jeux olympiques. L'image qui pourrait être donnée au Comité Olympique n'en sera que confortée par des accès et abords dignes de l'importance du projet de la base.

Par ailleurs, nous nous permettons de rappeler que la ville de Vaires avait fait connaître en son temps le souhait d'un éclairage public sur le Chemin des Carriers : nous y souscrivons totalement dans la mesure où cet éclairage apportera une plus grande sécurité. Dans ce cadre, nous souhaitons que la liaison douce prévue sur la Ruelle aux Loup pour rejoindre le bord du Canal et la base de loisirs bénéficie elle aussi de l'éclairage en raison des mauvaises fréquentations qu'elle pourra générer du fait de son isolement.

En espérant que nos demandes retiennent toute votre attention et dans l'attente de votre réponse à nos préoccupations et notamment à l'évolution de ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil Départemental, l'expression de nos considérations distinguées.

Le président,

Christophe CHOUX

Copie à Monsieur Paul MIGUEL Président de la Communauté d'Agglomération PARIS-VALLEE DE LA MARNE